



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2025

NOMBRES DE MEMBRES	
MEMBRES EN EXERCICE	12
PRÉSENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION
7 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE
x mai 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture de
Roanne
le 23 mai 2025
et publication
du x mai 2025
ou notification
du

La Maire

Laurence BOYER

L’an deux mil vingt-cinq et le treize mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurence BOYER, Maire.

PRÉSENTS : M. MEUNIER Yves, Mme DEMANGE Sylvie, M. MAILLET Jean-Paul, Mme LESAGE Laëtitia, adjoints, M. GARDET Jean-Paul, M. DENIS Alain, M. MALATIER Lionel, M. MILLOT Laurent, Mme MACEL Sara, Mme Stéphanie PANARINFO,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : MME POULARD LAURA, MME MACEL SARA (pour le début de la réunion)

ABSENT(S) : M.MILLOT LAURENT (pour le début de la séance)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LESAGE Laëtitia

QUORUM : 7

OBJET : APPROBATION DEVIS POUR LE SURBAISSEMENT DU TROTTOIR RUE DE L’ENERGIE

Délibération 2025-05-13_04

Monsieur Yves MEUNIER, adjoint délégué à la voirie expose :

Considérant la construction d’une maison d’habitation neuve au 25 rue de l’Energie ;

Considérant que l’entrée de cette maison est bordée d’un trottoir de rue à bordure haute;

Considérant qu’il est nécessaire de prévoir un abaissement afin de permettre une entrée normalisée :

Considérant les devis suivants établis pour l’abaissement de ce trottoir ;

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
2TPE	1 808.30€	2 169.96€
CHAVANY de St Nizier-sous-Charlieu	1 645.00€	1 974.00€

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Le conseil municipal, après délibération, par vote à mains levées, à l’unanimité :
Mme Laurence BOYER, Maire, M. MEUNIER Yves, Mme DEMANGE Sylvie, M. MAILLET Jean-Paul, Mme LESAGE Laëtitia, adjoints, M. GARDET Jean-Paul, M. DENIS Alain, M. MALATIER Lionel, M. MILLOT Laurent, Mme Sara MACEL, Mme PANARINFO Stéphanie :

- prend connaissance du dossier ;
- choisit le devis de l’entreprise CHAVANY de St-Nizier-sous-Charlieu, d’un montant de 1 645 € ht soit 1 974.00€ TTC ;
- donne pouvoir à la Maire ou à défaut aux adjoints pour l’exécution de la présente décision et la signature des pièces nécessaires.

Fait et délibéré à Coutouvre le 13 mai 2025

La Maire

Laurence BOYER



La secrétaire de séance

Laëtitia LESAGE